

(a) L'unité monétaire employée

Les paiements exprimés en devises des États-Unis dans les documents relatifs au Traité sont convertis en devises canadiennes aux fins du Canada, selon le taux de change de \$1.00 des États-Unis contre \$1.08 en monnaie canadienne.

(b) Sa valeur actuelle et l'élément de temps

L'accord sur les modalités de vente prévoira que l'acheteur américain recevra certaines quantités de courant à mesure que les aménagements d'aval le produiront, au cours d'une période de 30 ans. Un tel contrat de vente prévoirait une série de paiements annuels au comptant pour l'énergie vendue chaque année. Par contre, la Colombie-Britannique préférerait recevoir à l'avance un seul montant global équivalant aux paiements ultérieurs. Ce dernier mode de paiement a été adopté. Afin de déterminer à quel montant fixer ce paiement global, chacun des futurs paiements annuels a été escompté au taux de 4 1/2 pour cent (taux d'intérêt approprié, du point de vue de l'acheteur des États-Unis), pour le nombre approprié d'années pour chaque paiement. Par exemple, si un paiement donné, disons de 10 millions de dollars, devenait dû le 1^{er} octobre 1974, un paiement de \$6,439,000 fait le 1^{er} octobre 1964 serait tout aussi satisfaisant, vu que ce dernier montant investi moyennant un intérêt composé de 4 1/2 pour cent équivaldrait à un paiement de 10 millions dans dix ans. Il en serait de même pour les autres paiements annuels. De cette façon, la valeur des avantages énergétiques d'aval auxquels le Canada aurait droit pour une période de 30 ans, a été calculée comme étant équivalente à un paiement global de 254.4 millions (en devises des États-Unis) fait le 1^{er} octobre 1964. De plus, si l'on veut calculer la valeur de ce paiement global et autres (avantages de répression des crues) pour la Colombie-Britannique, en fonction d'une seule date ultérieure, les sommes versées en paiement doivent être investies moyennant un taux approprié d'intérêt (composé) pour le nombre approprié d'années.

(c) Le taux approprié d'intérêt

Si l'on ramène les paiements futurs à leur valeur actuelle ou qu'on hausse un chiffre de valeur actuelle à la valeur qu'il aurait à une date ultérieure, il faut choisir un taux d'intérêt approprié aux circonstances. Lors du calcul de la valeur actuelle d'une série de recettes annuelles que les États-Unis pourraient compter retirer de la vente de la quantité de courant à laquelle le Canada aurait droit, les États-Unis se sont servi du taux de 4 1/2 pour cent. Ce taux était censé être à peu près celui auquel les organismes intéressés des